

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME DU ROSAIRE**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil, tenue le 8 septembre 2025 au lieu ordinaire des séances, à 20 h 02, conformément aux dispositions du code municipal et à laquelle sont présents : la Mairesse, Mme Danye Anctil, les conseillers : M. Michel Bélanger, Mme Lucie Cantin, Mario Bernier, M. Jules Blais, M. Francis Gaudreau et M. Gervais Landry sous la présidence de la Mairesse.

Mme Isabelle Lachance, directrice générale est aussi présente.

L'avis de convocation a été signifié par écrit aux membres du conseil

**PROJET D'ORDRE DU JOUR**

- 01-Vérification du quorum et des présences.
- 02-Bienvenue par le Maire.
- 03-Lecture et acceptation de l'ordre du jour.
- 04-Acceptation du procès-verbal de la séance régulière du 11 août 2025 et suivi.
- 05-Approbation des comptes
- 06-Rapport des Élus siégeant sur les Comités
- 07-Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2024
- 08-Programme d'aide à la voirie locale volet soutien
- 09-Charte de la langue française
- 10-Vente terrain 140, rue Cloutier
- 11- Soumission de Prévostech inc.
- 12-Correspondances
- 13-Autres sujets :
- 13.1-Premier répondant
- 14- Période de questions
- 15- Levée de l'assemblée

**2025-09-03**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jules Blais**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS, LA MAIRESSE S'ÉTANT  
ABSTENUE DE VOTER**

**QUE** le projet d'ordre du jour soit accepté en laissant le point « Autres sujets » ouvert.

Adopté

**04- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 AOÛT 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les élus municipaux ont pris bonne connaissance du procès-verbal de la séance du 11 août 2025;

**CONSIDÉRANT QU'**il est conforme aux délibérations ;

**2025-09-04**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Gervais Landry  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS, LA MAIRESSE S'ÉTANT  
ABSTENUE DE VOTER**

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 11 août 2025 soit approuvé tel que rédigé et présenté.

Adopté

**05- APPROBATION DES COMPTES.**

Les comptes ayant été examinés,

**2025-09-05**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Bélanger  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS, LA MAIRESSE S'ÉTANT  
ABSTENUE DE VOTER**

QUE les comptes suivants soient acceptés, savoir

DÉPENSES AOÛT 2025

Amazon	Achat lumières	182.81 \$
MRC Bellechasse	Roll-off	880.00 \$
6 tem TI	Support à distance	143.72 \$
Isabelle Lachance	Remboursement dépenses	112.26 \$
Les Clôtures J.P.N. inc.	Clôture garderie, lac et éco-centre	22 406.35 \$
Vidéotron	Ligne téléphonique	45.34 \$
9430-0506 Québec inc.	4 <sup>e</sup> versement tonte pelouse	648.19 \$
L'Arsenal	Entretien camions pompiers	1 082.42 \$
Richard Nicole	Réparation frigo dépanneur	100.00 \$
Telus	Cellulaires, ligne téléphonique, réservoir eau	898.78 \$
Tapis Montmagny	Plancher bibliothèque	2 049.96 \$
Centre d'Entraide Familiale	Prix décoration Course aux couleurs	175.00 \$
Transport Gilmyr	Inspections camion pompiers	50.71 \$
Les Ent. Forestières Les Sapins Verts	Réparation camion pompiers	746.51 \$
TCA – MRC Montmagny	Transport terrain de jeu	325.00 \$
MRC de Montmagny	Fondation Bon départ	50.00 \$
Microsoft	Dépanneur	16.68 \$
Techno Feu	Pompiers	36.79 \$
Les Entreprises JRMorin	Pavage	25 110.35 \$
Alectron Analyse	Technicienne eau potable et eaux	2 193.78 \$

	usées	
Excavation Martin Mercier	Nivelage	827.82 \$
Spécialité Signoplus	Achat panneaux de signalisation	383.94 \$
Société canadienne des Postes	Envoi postal et petite caisse	100.00 \$
9048-2688 Québec inc.	Tests d'eau	510.60 \$
LER	Contrôle qualitatif des sols travaux	570.28 \$
Groupe CLR	Temps d'antenne radio pompiers	68.99 \$
CAUCA	Frais de communications vocaux	43.30 \$
Groupe Négotel	Téléphone bureau et loisirs	323.45 \$
BMR	Matériel	321.08 \$
Location Montmagny	Couteaux débroussailleuse	47.13 \$
MRC de Montmagny	Licence Antivirus	134.40 \$
BuroPro Citation	Photocopies	43.39 \$
Canadian Tire	Matériel	19.53 \$
Publicité Plastique Blais	Panneau extérieur	128.77 \$
Martin Mercier inc	Nivelage	465.65 \$
Gervais Landry	Allocation et frais de déplacement	560.00 \$
Francis Gaudreau	Frais de transport	30.00 \$
Guy Bolduc	Prise photos et cartes identité	80.00 \$
Alectron Analyse	Technicienne eau potable	1 588.03 \$
	TOTAL	63 501.01 \$

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Isabelle Lachance, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins visées pour les comptes ci-haut mentionnés.

Isabelle Lachance, secrétaire-trésorière

### **06- RAPPORT DES ÉLUS SIÉGEANT SUR LES COMITÉS**

### **07- RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2024**

**2025-09-07**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Francis Gaudreau  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS, LA MAIRESSE S'ÉTANT  
ABSTENUE DE VOTER**

**DE déposer le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2024 au MAMOT.**

Adopté

## **08- PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET SOUTIEN**

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**ATTENDU QUE** s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

**ATTENDU QUE** choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

**ATTENDU QUE** la chargée de projet de la municipalité, M<sup>me</sup> Isabelle Lachance, directrice générale, agit à titre de représentante de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

**2025-09-08**

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Bélanger**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU ET ADOPTÉ PAR LES CONSEILLERS, LA MAIRESSE S'ÉTANT ABSTENUE DE VOTER**

**QUE** le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté

## **09-CHARTRE DE LA LANGUE FRANÇAISE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 29.15 de la Charte de la langue française stipule que tout organisme de l'Administration auquel s'applique la politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où le permettent les dispositions de la section 1 de ladite Charte;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire est un organisme de l'Administration visé et que l'organisation doit se conformer à la disposition;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2025-09-09**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jules Blais**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS, LA MAIRESSE S'ÉTANT ABSTENUE DE VOTER**

**D'**informer le ministère de la Langue française que la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire utilise exclusivement le français dans toutes ses communications et que nous n'utiliserons pas d'exception et ce, dans aucune circonstance;

**QUE** la présente résolution tienne lieu de directive en vertu de l'article 29.15 de la Charte de la langue française;

**QUE** la présente résolution soit transmise au ministère de la Langue française, diffusée sur le site inter de la municipalité et envoyée par courriel à tous les employés de l'organisation dans les meilleurs délais.

Adopté

**10-VENTE TERRAIN 140, RUE CLOUTIER**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Michel Fréchette et Mme Pierrette Larrivée sont intéressés à faire l'achat du terrain situé au 140, Cloutier, matricule 1387 05 3164, lot no 5 575 435;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût des terrains est de 5 000 \$ plus taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**un acte notarié devra être fait entre les deux parties et les frais devront être défrayés par les acheteurs;

**CONSIDÉRANT QUE** les acheteurs devront respecter le délai de 2 ans pour la construction;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2024-04-10**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Mario Bernier**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS, LA MAIRESSE S'ÉTANT ABSTENUE DE VOTER**

**DE** vendre le terrain situé au 140, Cloutier, matricule 1387 05 3164, lot no 5 575 435 à M. Michel Fréchette et Mme Pierrette Larrivée.

**QUE** la présente résolution demeure en vigueur pour une période de trois (3) mois suivant son adoption, après quoi elle deviendra nulle et non avenue.

**QUE** le Conseil autorise le maire ou mairesse et Mme Isabelle Lachance, directrice générale, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte notarié.

Adopté

## **11- SOUSSION DE PRÉVOSTECH INC.**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire a reçu une soumission de la compagnie **Prévostech Inc.**, en date du 21 août 2025, pour l'acquisition et l'installation d'une thermopompe triple zones de 30 000 BTU (marque GREE) comprenant :

- 1 unité extérieure GWHD36ND6MO
- 3 unités intérieures GWH12ATCXBD6DNA4I
- 1 unité intérieure GWH18ATDXDD6DNA4I
- 2 pompes de tête 26' lift
- Lot de tuyauterie de réfrigération
- Lot de quincaillerie et matériel d'installation
- Lot de matériel électrique et main-d'œuvre (électricien)
- Lot de capage en plastique et aluminium
- Garantie de 10+2 ans sur les pièces et le compresseur, et 1 an sur la main-d'œuvre

**ATTENDU QUE** le montant total de la soumission s'élève à **14 084,44 \$ taxes incluses**;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2025-09-11**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Mme Lucie Cantin

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS, LA MAIRESSE S'ÉTANT ABSTENUE DE VOTER**

1. D'accepter la soumission de **Prévostech Inc.** au montant de **14 084,44 \$ taxes incluses**;
2. D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à la signature des documents nécessaires et au suivi du dossier;
3. Que la dépense soit prise sur le budget de 2026.

Adopté

## **12- CORRESPONDANCES**

12.1-Reçu demande de M. Belhumeur résidant au 198, rang St-Louis, pour asphalté une partie du rang St-Louis. Refusée

12.2-Reçu demande de M. Kevin Blanchet, appuyée par M. Alain Landry et Frédéric Landry pour le prolongement du déneigement du rang St-Pierre sur une distance d'environ 1.5 km. Vérifications à faire auprès de l'entrepreneur du déneigement. Remettre à la prochaine séance.

12.3-Reçu sollicitation du Cégep de La Pocatière pour la participation de la Municipalité à leur programme de remise des bourses des Maires aux étudiants de la municipalité. Le Campus accueille, cette année, un étudiant de la municipalité et la bourse demandée est de 100\$.

**2025-09-12.3**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jules Blais**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS, LA MAIRESSE S'ÉTANT ABSTENUE DE VOTER**

**DE** remettre un montant de 100\$ à l'étudiant de Notre-Dame-du-Rosaire lors du programme de remise des bourses des Maires du Cégep de la Pocatière.

Adopté

12.4-Reçu demandes du Comité des Loisirs :

- Ajout de 2 lumières sur le poteau le plus près de la patinoire pour optimiser l'éclairage pour utiliser la surface de DEK même à la noirceur.  
-Deux lumières déjà installées seront déplacées.
- Ajouter un bouton où la patinoire pour que les gens allument de façon autonome les lumières de la patinoire.  
-Vérifications à faire
- Tourner les estrades face à la patinoire pour le tournoi de DEK du 13 septembre.  
-Accepté

12.5-Reçu demande de Mme Stéphanie Côté résidant au 9, rue du Parc municipal pour faire l'acquisition d'une partie du lot 6 031 594 appartenant à la municipalité. Leur intention est d'acquérir uniquement la portion de ce lot qui est adjacente à leur terrain, lot 5 574 787 et ce, jusqu'à la rivière. Ils précisent également qu'ils acceptent de conserver les droits de passage pour les motoneiges sur ce terrain.

**DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PORTION DU LOT 6 031 594**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une demande de Mme Stéphanie Côté, résidant au 9, rue du Parc municipal, afin d'acquérir une partie du lot 6 031 594 appartenant à la municipalité;

**ATTENDU QUE** la demande concerne uniquement la portion du lot 6 031 594 adjacente à son terrain, soit le lot 5 574 787, et ce, jusqu'à la rivière;

**ATTENDU QUE** Mme Côté précise qu'elle accepte de conserver les droits de passage pour les motoneiges sur ledit terrain;

**2025-09-12.5**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Francis Gaudreau  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS, LA MAIRESSE S'ÉTANT  
ABSTENUE DE VOTER**

**QUE** la municipalité prenne acte de la demande d'acquisition formulée par Mme Stéphanie Côté relativement à une portion du lot 6 031 594;

**QUE** le dossier soit étudié par le conseil municipal afin d'évaluer les modalités légales, techniques et financières entourant une telle transaction;

**QUE** le terrain soit cédé au coût établi selon l'évaluation foncière en vigueur.

**QUE** le tout soit soumis à une décision finale du conseil municipal lors d'une séance subséquente.

Adopté

**13- AUTRES SUJETS :**

**13.1-PREMIER RÉPONDANT**

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite assurer la sécurité et le bien-être de ses citoyens par la mise en place et le maintien d'un service de premiers répondants efficace;

**ATTENDU QUE** Mme **Jessica Billard** détient déjà la formation de **premier répondant**;

**ATTENDU QUE** Mme Billiard a manifesté son intérêt à s'impliquer au sein du service de premiers répondants de la municipalité;

**2025-09-13**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Gervais Landry  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS, LA MAIRESSE S'ÉTANT  
ABSTENUE DE VOTER**

- **D'**autoriser l'inscription de Mme **Jessica Billard** au service de **premier répondant** de la municipalité;
- **Que** les frais liés à son inscription et au maintien de ses compétences soient assumés par la municipalité, conformément aux politiques en vigueur.

Adopté

**14- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue de 20h30 à 20h40. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

- Demande de M. Michel Fournier du 282, route 283 pour la réparation de la lumière de rue en face de sa résidence. Le Conseil lui mentionne que nous ne réparons plus aucune lumière pour le moment puisque toutes les lumières doivent être changées pour du LED à l'automne
- Demande de M. Jean Gagnon pour intervenir auprès d'Hydro-Québec pour des problèmes d'électricité dans son secteur. La Mairesse lui mentionne qu'une lettre sera envoyée à Hydro-Québec de la part de la municipalité pour appuyer sa demande.

**15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Comme l'ordre du jour est épuisé,

**2025-09-15**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Gervais Landry  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS, LA MAIRESSE S'ÉTANT  
ABSTENUE DE VOTER**

**QUE l'assemblée soit levée à 20h40**

Adopté

Je, Danye Anctil, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

---

Danye Anctil, mairesse

---

Isabelle Lachance, directrice générale